

Décision

Générale

colonial

Décision n° 769/CAB DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 769/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un passage maritime gratuit en 4^e classe à destination de Djibouti est accordé, à titre d'indigent, aux sieurs: Ali Ahmed Bøuh, Somali, résidant actuellement en métropole 69. rue du Château-des-Rentiers, Paris (13^e). Waiss Roble Somali entré clandestinement en métropole. Les passages maritimes de M. Cassim Fauzy en troisième classe sur s/s « Ferdinand-de-Lesseps » du 25 mars 1961 et de l'enfant mineur Rastam Ali Ibrahim en quatrième classe sur « La 20 Bourdonnais » du 29 avril 1961 seront provisoirement réglés sur les fonds du Budeet local. Un ordre de recette sera corrélativement établi contre M. Saïd Ali Cassim, employé du C.F.E., père Cassim Fauzy, écolier en France ayant été envoyé à ses frais en métropole, et contre M. Ali Ibrahim, agent de contrôle auxiliaire au Service des Contribution Ces dépenses seront supportées par le Budget du Service local pour l'exercice 1961 en son chapitre 2.